



ESPACE DANSE

*Sophie Balet*

# FICHE D'INSCRIPTION ANNÉE 2023 – 2024

ESPACE DANSE SOPHIE BALET

Nom de l'élève ( ou des ) : .....  
Prénom de l'élève ( ou des ) : .....  
Cours choisis : Elève 1 : .....  
Elève 2 : .....  
Elève 3 : .....  
Date(s) de Naissance : .....  
Adresse : .....  
.....  
Code Postale : ..... Ville : .....  
Nom du Père : ..... Téléphone (Mobile) : .....  
Nom de la Mère : ..... Téléphone (Mobile) : .....  
Em@il obligatoire : (afin de vous transmettre différentes informations au cours  
de l'année scolaire: calendrier, dates de spectacles et manifestations ... ) :  
.....  
Autre Personne à contacter en cas d'urgence : .....  
Téléphone : .....

## PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Pièces demandées pour l'inscription :

- ✓ la fiche d'inscription complétée et signée,
- ✓ le règlement de l'année scolaire en 1,3 ou 10 chèques (à l'ordre de Espace Danse Sophie Balet). Le règlement en 3 fois se décompose ainsi : 1er chèque déposé en Septembre pour les **4 premiers mois** ( somme des 4 premiers mois de cours ) / 2ème chèque déposé en Janvier ( somme de Janvier/ Février/Mars ) et dernier chèque déposé en Avril ( somme des mois d'Avril/ Mai/Juin ).
- ✓ un chèque de 10€ ( annuel et valable pour la famille ) d'adhésion à l'Association Temps Danse Libourne gérant l'organisation du spectacle de fin d'année (ordre : Association TEMPS DANSE LIBOURNE),
- ✓ un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse (
- ✓ le règlement intérieur lu et signé ( au verso de cette page )

## **REGLEMENT INTERIEUR**

### **Article 1 : Déroulement des cours**

- ❖ L'assiduité et la ponctualité aux cours jusqu'à la fin de l'année, font parties intégrantes de l'année pédagogique de l'enseignement de la danse. Toute absence prévisible devra être signalée au professeur.
- ❖ Merci de prévoir environ 10 minutes d'avance pour changer et COIFFER les enfants (chignons obligatoire pour la danse classique ). Les horaires indiqués étant ceux du début des leçons. Ces horaires sont susceptibles de légères modifications en fonction des inscriptions
- ❖ Le professeur est civilement responsable des élèves pendant la durée des cours et des répétitions. En dehors de ce créneau, le professeur n'est pas responsable des élèves. La responsabilité de l'école ne sera engagée pour tout préjudice matériel ou corporel causé ou subi par toute personne, uniquement dans le cas où elle serait responsable desdits préjudices. Si la responsabilité en incombe aux élèves, ceux-ci devront faire jouer leur assurance responsabilité civile personnelle.
- ❖ En cas de perte ou de vol de tout objet ou vêtement que ce soit, le professeur ne pourra être tenu responsable.

### **Article 2 : Modalités de règlement**

- ❖ Les cours sont payables en début d'année scolaire en 1, 3 ou 10 chèques. Les tarifs sont forfaitaires et tiennent compte des vacances scolaires. Le tarif mensuel reste donc le même, que le mois comporte 3, 4 ou 5 cours. Les cours ne peuvent en aucun cas être remboursés mais peuvent être rattrapés si cela est possible ( éventuellement dans une autre discipline ).
- ❖ Toute année commencée est due en entier. Le paiement en 10 ou 3 fois est mis en place pour une facilité de paiement et ne peut pas correspondre à une inscription au mois ou au trimestre. En cas de fermeture de l'école imposée et indépendante de notre volonté, les cours seront rattrapés et/ou poursuivis en vidéo, le paiement des cours restera donc dû pour l'année complète. En contrepartie, les professeurs s'engagent à assurer un suivi pédagogique pendant la durée de fermeture de l'école en adaptant leur enseignement à la situation particulière et en fonction des possibilités que celle-ci impose ( cours en vidéos / histoire de la danse / jeux pédagogiques etc ...)

### **Article 3 : Tenue vestimentaire :**

Je vous remercie de bien vouloir respecter quelques règles vestimentaires :

- ❖ Danse Classique : Chignon ( ou cheveux attachés sans mèches tombantes pour les cheveux très courts ) justaucorps + collants + ½ pointes (chaussons de danse) + short ou jupette (non obligatoire) + cache-coeur de danse classique ( tee-shirt et pull non autorisés ).
- ❖ Danse Jazz, Contemporain, claquettes : tenue près du corps ( tee-shirt ou sweat large non autorisés ).

D'autre part, les enfants doivent être coiffés pour leur cours de danse (chignon obligatoire pour la danse classique).

### **Article 4 : Spectacle de fin d'année**

- ❖ Chaque année, l'école de danse propose un spectacle de fin d'année ; les frais liés à cette représentation sont en sus, à la charge des parents (location de costumes auprès de l'école de danse et places pour la représentation)
- ❖ La présence des élèves à toutes les séances de travail, répétitions et représentations du spectacle est obligatoire, une fois l'élève engagé. Les élèves ou leurs parents, pour les mineurs, s'engagent à respecter le planning des répétitions ainsi que les contraintes et les consignes spéciales liées aux répétitions dans la salle de spectacle.

### **Article 5 : Droit à l'image / Autorisation pour l'usage de photographie et de vidéos dans le cadre d'une activité extra-scolaire**

L'école de Danse se réserve le droit d'utiliser avec l'autorisation des parents ou élèves, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication (site internet, prise de photographies et de vidéos lors des cours, représentations et spectacles et utilisation afin d'actualiser le site internet...) dans le stricte cadre de l'école de danse.

Date, Signature

